

## LA CULPABILITÉ DE L'INNOCENT

Moussa Nabati Psychanalyste, auteur de  
"Guérir son enfant intérieur" et "Le bonheur d'être soi"  
Huffington Post : 06/06/2016

En rentrant chez eux, Nasr Eddine et sa femme, Khadija, découvrent leur maison cambriolée. Khadija accuse aussitôt son mari:

*"C'est de ta faute! Tu aurais dû vérifier avant notre départ que tout était bien verrouillé!" "Tu as sûrement oublié de fermer une fenêtre" dit un voisin. "Tes serrures étaient en piteux état, il aurait fallu les remplacer avant de partir" renchérit un autre. "Oh là, réplique Nasr Eddine, n'allez pas si vite en besogne, je ne suis pas le seul fautif, le voleur aussi y était peut-être pour quelque chose!"*

Contrairement à notre aspiration consciente, la culpabilité n'est pas forcément ressentie, ni portée par le malfaiteur, même lorsque celui-ci a commis d'horribles crimes. Elle se trouve, à l'encontre de toute logique, endossée par la victime innocente. Dans l'étrange rapport qui s'établit entre eux, le premier s'ingénie à se débarrasser de sa faute en la déniait en bloc ou souvent en l'imputant sans vergogne au second.

La victime a tendance, de son côté, à se sentir fautive, à s'en vouloir, à se blâmer, comme pour pomper la culpabilité que l'agresseur se refuse d'assumer. Elle cherchera, inconsciemment, à s'autopunir, à se torturer, à se saboter, au lieu de diriger sa colère vers le malfaiteur. Elle se lancera, parallèlement, dans une quête de perfection de pureté et d'innocence, luttant ainsi contre ses deux fantasmes de culpabilité et de mauvaieseté, titillés par l'agression.

Cette étrange inversion des rôles, paraissant si injuste au regard de notre logique consciente, se produit aussi bien sur le plan individuel que dans la sphère collective. L'enfant, victime de maltraitances, ayant souffert de manque d'affection, demeure convaincu que cette privation est de son fait et de sa faute. Dans son esprit, s'il n'est pas aimé, s'il est rejeté et battu, c'est parce qu'il n'est pas aimable, mauvais par essence, nocif, indigne par conséquent de toute considération. Il se croit, de même coupable, s'il devient témoin de la souffrance de ses parents, une mère déprimée, un

père au chômage ou s'il assiste à leur détresse, disputes et déchirements.

Il s'agit également de la répétition du même schéma au sein du couple: le conjoint infidèle tentera, par exemple, de faire porter la culpabilité de son égarement à son partenaire. Celui-ci sera enclin, de son côté, à se fustiger d'avoir été mauvais(e) amant(e), incapable de combler son compagnon, dans les deux sens du terme, le remplir et le rendre heureux. De même, toutes les petites filles victimes d'inceste, les femmes violées, les travailleurs harcelés, les personnes agressées gratuitement, traumatisées ou blessées lors des attentats, deviennent porteuses de cette culpabilité de la victime innocente. Elles se blâment d'avoir été impuissantes à empêcher l'événement traumatique, allant parfois jusqu'à s'accuser d'en avoir été instigatrices.

Cette inversion des rôles pousse la victime, l'offensé à battre sa coulpe, à se justifier, à s'excuser, à quémander le pardon, à promettre de se corriger enfin, s'épuisant à devenir parfaite, irréprochable, afin de recouvrer son innocence et sa bonté.

Il s'agit étonnamment du même processus d'inversion dans le champ collectif: la victime, en l'occurrence la nation, se voit, par le biais de la justice, contrainte de redoubler de moralité, de rectitude, de probité, d'honnêteté, d'impeccabilité, en exécutant les lois à la lettre, à la virgule près, à l'extrême opposé de l'immoralité de l'agresseur. Ainsi, récemment, le principal suspect d'un meurtre, celui d'un jeune homme poignardé, a été relâché parce que son audience n'a pas été tenue exactement dans les délais impartis. De nombreux malfrats et caïds, certains récidivistes, accusés de braquages à main armée, de viols, de proxénétisme, de trafic de drogues ou de blanchiment d'argent sale, ont été relaxés pour vice de forme: une faute de frappe, un fax qui n'est pas arrivé faute d'encre dans le télécopieur.

Ces mises en liberté se pratiquant d'ailleurs sans tenir compte du degré de dangerosité, ni des charges qui pèsent sur les suspects, l'un étant un violeur récidiviste, déjà 14 fois condamné!

Des années d'enquête sont ainsi réduites à néant, des milliers de pages jetées à la

poubelle. Curieusement, plus l'accusé s'est montré imperméable à la culpabilité, en commettant des actions perverses et cruelles, plus le corps social victime, attaqué dans sa chair et dans ses valeurs, se voudra juste, droit, humain, probe, exemplaire, irréprochable, respectueux des droits, comme s'il se devait de contrebalancer l'inhumanité du malfaiteur.

En avril dernier, le tueur néo-nazi, Breivik, a réussi à faire condamner l'état norvégien, pour traitement inhumain à son égard. Cet homme avait traqué, 5 ans auparavant, 600 jeunes piégés dans une île. Il en avait achevé 77 froidement d'une balle dans la tête, et en avait blessé plus de 150. Pourtant, la Norvège, victime de cette barbarie, s'est reconnue complaisamment coupable d'avoir infligé au meurtrier un régime carcéral "inhumain", en violation de la convention des droits de l'homme. Elle s'est laissé de surcroît condamner à régler tous les frais judiciaires, environ 40.000€!

En France, il est facile aussi de repérer ce mécanisme de l'inversion de la culpabilité, déniée par le malfaiteur et masochistement endossée par la victime innocente. Les 2 attentats terroristes perpétrés en janvier et en novembre 2015 à Paris ont causé la mort de près de 150 personnes et blessé 350 autres, certaines très gravement, avec des séquelles définitives.

Curieusement, les experts ont tendance, là aussi, à faire supporter la culpabilité de tels carnages par la victime, en l'occurrence la nation et ses dirigeants. Pour eux, les causes profondes de tels phénomènes, évidentes à leurs yeux, sont à rechercher pêle-mêle dans notre passé impérialiste/colonialiste, dans l'absence ou l'échec de nos politiques d'intégration, de notre mode de vie moderne, l'excès de laïcité, le manque de solidarité, notre intolérance ou refus de la différence, notre diplomatie aventureuse au Moyen-Orient, le climat d'ostracisme régnant... Ces experts ne semblent, en revanche, rien reprocher aux auteurs des violences. Ils exhortent de plus le corps social à se racheter en quelque sorte en comprenant enfin "la détresse de ces jeunes sans formation au chômage ou exécutant des petits boulots ingrats, sans perspectives d'avenir, victimes surtout des discriminations racistes, des inégalités et de la paupérisation croissante."

C'est précisément ce mécanisme inconscient d'inversion qui a abouti à la croyance selon laquelle c'est bien le gouvernement, par le biais de l'instauration de l'état d'urgence, dans sa surenchère sécuritaire, qui rétrécit le champ de nos libertés individuelles et de nos droits collectifs, sans nulle mise en cause des auteurs des attentats, ni de leurs commanditaires.

J'ose espérer que la prise de conscience de ce mécanisme d'inversion de la faute et de son déplacement de l'offenseur vers l'offensé, agissant aux niveaux individuel et collectif, favorisera une autre lecture, une vision des événements moins simpliste, moins manichéenne, plus saine, davantage respectueuse des complexités, moins inféodée aux émotions, moins soumise donc aux bréviaires idéologiques. Elle permettra ainsi une intervention de la loi décomplexée, confiante dans sa légitimité, pour libérer le malfaiteur de sa forteresse de toute-puissance et d'impunité, l'initiant au contrôle pulsionnel. Elle aura notamment l'avantage d'aider la victime innocente à faire son deuil, à cicatriser ses plaies, pour pouvoir se pardonner enfin à elle-même la violence qu'elle a subie!